

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Attribution lots 1 à 4 et 6 à 13

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	10	15

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Attribution lot 5

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	10	14

Présents :

TRESSOU Marie-Hélène
BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Eric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques

Date de convocation
02/02/2024

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
PEREIRA Christophe

Absents représentés :

CHARVOT Catherine donne pouvoir à BOUMAZA Malika
MAYEUR Sébastien donne pouvoir à HUGOT Damien
PESENTI Daniel donne pouvoir à GNAEGI Eric
ROGER Anne donne pouvoir à JOHNSON Rémi
VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à GROSSET Joëlle

Monsieur Eric GNAEGI a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'une salle socio-culturelle – Marché de travaux – Attribution des lots

N° de délibération : 2024_10

Lots 1 à 4 et 6 à 13

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	15	15	0	0	0

Lot 5

Madame Anne ROGER ne participe pas au vote

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	14	14	0	0	1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2022-55, en date du 20 décembre 2022 adoptant la proposition de l'architecte Daniel JUVENELLE pour l'opération de construction d'une salle socio-culturelle d'un montant de 550.967,77 € HT soit 661.161,33 € TTC et autorisant Madame le Maire à solliciter les subventions en lien avec ce projet ;

VU les avis d'appel public à la concurrence diffusés dans le cadre de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'ATTRIBUER** comme suit le marché de travaux pour la construction de la salle socio-culturelle

N° des lots	Désignation des lots	Entreprise retenue	Total retenu H.T.
1	MACONNERIE – DEMOLITION BETON ARME	CARLAC CONSTRUCTIONS	106 000,00
2	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE	DYBIEC OBS	33 356,00
3	COUVERTURE ARDOISE - ZINGUERIE	DYBIEC OBS	28 324,70
4	ETANCHEITE	SOCIETE AUBOISE DU BATIMENT	10 309,19
5	MENUISERIES EXTERIEURES – ALUMINIUM METALLERIE	GUILLEMINOT	36 917,50

6	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	AUBE MENUISERIE	10 390,00
7	PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFOND	VOINCHET	29 692,00
8	ELECTRICITE - LUSTRERIE	JEROME ASSIER	20 857,00
9	CLIMATISATION REVERSIBLE - VENTILATION DOUBLE FLUX	NOLIRIS	29 299,50
10	PLOMBERIE – SANITAIRES	MASSON	9 404,98
11	CARRELAGE - FAIENCE	OLM	25 986,44
12	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	ERIF	14 972,00
13	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - VRD - ASSAINISSEMENT	I TERRA	68 029,08
TOTAL			423 538,39

Fait et délibéré les jour, mois et an
sусdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



[Handwritten signature of Marie-Hélène Tressou]